

Fontenay-aux-Roses, le 21 décembre 2017

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2017-00397

Objet : EDF - REP - Centrale nucléaire de Belleville - INB 128  
Réacteur n° 2 - Modification temporaire du chapitre IX des règles générales d'exploitation (RGE) pour ne pas réaliser des essais périodiques sur le système de manutention combustible (PMC) lors d'un déchargement partiel du cœur du réacteur.

Réf. Saisine ASN - CODEP-OLS-2017-053749 du 20 décembre 2017.

Conformément à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) 0, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a examiné l'impact sur la sûreté de la modification temporaire du chapitre IX des règles générales d'exploitation (RGE) déclarée par EDF, au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié.

Un dysfonctionnement affectant la manœuvrabilité d'une grappe de commande nécessite de décharger l'assemblage combustible dans lequel s'insère cette grappe et de le remplacer par un nouvel assemblage équipé d'une grappe neuve. Compte tenu de ce déchargement partiel du cœur du réacteur, plusieurs outils d'aide au rechargement ne seront pas utilisés. Dès lors, EDF ne prévoit pas de réaliser les essais périodiques au titre du chapitre IX des RGE des fonctions du système de manutention combustible (PMC) qui ne seront pas utilisées lors du rechargement d'un seul assemblage combustible. Néanmoins, tous les essais du système PMC devant être réalisés avant le déchargement de l'assemblage combustible seront effectués à l'exception de ceux sur le système de levage Z4<sup>1</sup> en raison de son indisponibilité. **Ce point n'appelle pas de commentaire de la part de l'IRSN.**

En mesures compensatoires, EDF prévoit d'interrompre ou de ne pas débiter la manutention de combustible si les conditions ne le permettent pas. Ainsi, aucune activité ne sera programmée sur les matériels dont l'indisponibilité pourrait diminuer le niveau de sûreté lors de la manutention de combustible. De plus, l'accès au bâtiment réacteur sera limité aux intervenants

Adresse Courrier  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

Siège social  
31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Standard +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre 8 440 546 018

---

<sup>1</sup> Le système de levage Z4 correspond à la perche vidéo qui descend dans la cuve lors d'un cycle de dépose d'un assemblage dans celle-ci.

requis pour l'intervention et les balises de radioprotection seront opérationnelles. **Ce point n'appelle pas de commentaire de la part de l'IRSN.**

**En conclusion, l'IRSN estime acceptable, du point de vue de la sûreté, la modification temporaire des RGE du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Belleville, telle que déclarée par EDF.**

Pour le Directeur général et par délégation,

Hervé BODINEAU

Chef du service de sûreté des réacteurs à eau sous pression